

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 964

AMENDEMENT

présenté par

M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, Mme Faucillon, Mme K/Bidi,
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane,
M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 5

À la seconde phrase de l'alinéa 255, substituer aux mots :

« peut être »,

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de rendre obligatoire la transmission de l'attestation à l'employeur, au responsable
légal de l'établissement ou du lieu d'exercice.